

E.H.P.A.D. André BLANC

23 A, Avenue Pierre Renaudel 83390 PIERREFEU DU VAR

2 : 04 94 00 06 20

Pierrefeu-du-Var, le 01 juillet 2018

TARIFS JOURNALIERS

ANNEE 2018 - à compter du 1er juillet 2018

Tarif journalier hébergement en chambre individuelle : 59.68 euros

Auguel il faut ajouter le tarif journalier dépendance déterminé avec la grille AGGIR

GIR 1 et 2 : 21.17 euros GIR 3 et 4 : 13.46 euros

GIR 5 et 6 : 5.70 euros

Ce montant est fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil Départemental.

FRAIS D'HEBERGEMENT

Le tarif journalier hébergement est payé mensuellement et à terme échu.

FRAIS LIES A LA DEPENDANCE

En fonction de leur dépendance (évaluation AGGIR) et du niveau de leurs ressources, les résidents peuvent bénéficier de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) versée par le Président du Conseil Départemental.

Cette allocation permet de couvrir en partie le coût du tarif dépendance, arrêté et facturé dans les mêmes conditions que le tarif hébergement et en sus. Une participation reste à la charge du résident, le ticket modérateur : son montant minimal est constitué par le tarif GIR 5/6 de l'établissement.